

COVID-19 FICHE SYNTHÈSE #4

Procédures communautaires en matière de pharmacie

Espace public

L'accès des clients aux produits devant le comptoir doit être limité pour éviter que plusieurs personnes ne touchent à ces produits. Ils ne devraient être accessibles qu'au personnel des pharmacies.

Au comptoir

1. Dans la mesure du possible, attribuez un employé par station ou comptoir et évitez les échanges.
2. Ne gardez que les objets essentiels au comptoir.
3. Essuyez et désinfectez le comptoir après chaque client/patient.
4. Ayez à portée de main une solution hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains après vous être occupé de chaque patient/client.
5. Dans la mesure du possible, encouragez les patients à commander leurs médicaments en ligne via le site internet de la pharmacie et à les faire livrer à leur domicile ou sur leur lieu de travail.

La distanciation sociale

1. Limitez le nombre de patients/clients entrant dans la pharmacie en même temps.
2. Gardez une distance d'au moins 1 mètre (de préférence plus) lorsque vous vous occupez d'un patient.
3. Si nécessaire, un plateau peut être utilisé pour recueillir les ordonnances, remettre les médicaments et traiter tout paiement afin de garder cette distance.
4. Conseillez aux patients de garder une distance d'au moins 1 mètre entre eux pendant qu'ils attendent, et utilisez du ruban adhésif sur le sol pour indiquer où ils doivent se tenir.

Visite d'une pharmacie

1. Conseillez aux patients/clients d'éviter de rester longtemps dans la pharmacie.
2. Conseillez aux patients/clients d'éviter de se rendre à la pharmacie s'ils sont âgés ou souffrent de comorbidités. Dans la mesure du possible, ces patients devraient demander à un membre de leur famille, à un ami ou à un voisin de se rendre à la pharmacie à leur place.

Recommandations pour les services et activités pharmaceutiques dans la pharmacie

1. Lors de la réalisation de tests de contrôle ou de dépistage (par exemple, mesure de la pression artérielle, du cholestérol, de la glycémie, tests de grossesse), de l'administration de vaccins ou de produits injectables, ou de la fourniture de tout autre service nécessitant un contact direct avec un patient, des mesures de protection supplémentaires, telles que l'utilisation d'un masque et de gants, doivent être prises.
2. Ces services peuvent devoir être restreints ou interrompus s'ils peuvent présenter un risque pour la santé de l'équipe (par exemple, si le patient présente des symptômes d'infection respiratoire).

Recommandations pour l'équipe de la pharmacie

1. Pour assurer la continuité des activités de la pharmacie, chaque fois que cela est possible, divisez l'équipe en sous-équipes (par exemple, le matin et l'après-midi), en fermant brièvement la pharmacie entre chaque plage horaire pour désinfecter l'ensemble de la pharmacie, en veillant à ce que les membres de chaque équipe n'aient pas de contact entre eux lors des changements d'équipe.
2. Les employés ayant un système immunitaire compromis doivent utiliser des masques et, de préférence, effectuer des tâches de back-office. Les mesures d'hygiène des mains doivent être renforcées.
3. Les employés doivent changer de blouse plus souvent.
4. Le port d'accessoires, tels que les bracelets, les montres et les bagues, doit être évité.
5. Hygiène et désinfection des mains doivent être effectuées avant et après la mise d'un masque ou de lunettes, à chaque fois que leur port s'avère nécessaire.

Pour plus de détails et des références à l'appui, consultez les lignes directrices complètes à l'adresse www.fip.org/coronavirus

Ce document est basé sur les preuves disponibles et les recommandations d'organisations réputées au moment de la publication. Il sera mis à jour au fur et à mesure que de nouvelles connaissances seront disponibles. 26 mars 2020.

Traduction vérifiée par
Clement Haeck.